



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-757

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2025-757 SUR LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET CERTAINES ZONES LIMITROPHES

Le règlement a pour objet l'imposition d'une taxe sur les terrains vacants desservis situés dans certaines zones identifiées au règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 22 janvier 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca